

Communiqué aux médias, 30 avril 2012

Opposition au nouveau terrain de football du Glaney à Romont

Les Verts glânois font opposition au projet de réaménagement du terrain de football du Glaney à Romont.

Si les Verts glânois sont favorables à la création d'un centre sportif à Romont, ils déplorent le peu de concertation avec les acteurs des milieux sportifs et les associations environnementales.

La méthode du saucissonnage choisie pour ce projet de centre sportif paraît inappropriée et inéquitable. Seul le terrain de football a fait l'objet d'une étude. Les autres installations sportives étant étudiées ultérieurement et leur financement pas assuré à ce jour.

Plus généralement, le choix d'un site classé ISOS, en zone inondable et nécessitant une dérogation à la distance à la limite d'un cours d'eau alors que plusieurs terrains en zone d'intérêt général existent à Romont n'a pas de sens.

Pas de nouvelles constructions dans la zone de protection du site médiéval

Le vieux bourg de Romont est un joyaux d'architecture et d'urbanisme médiéval qui mérite une protection toute particulière et dont la zone de protection ne doit en aucun cas être encombrée de constructions.

Inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger (ISOS), le site de Romont doit être préservé et, dans la mesure du possible, les constructions qui l'encombrent devraient être déconstruites lorsqu'elles sont en fin de vie.

Or le Conseil Communal de Romont envisage au contraire de nouvelles constructions en plus du terrain de football: terrains de tennis, terrains multisports, piste d'athlétisme, terrains de beach-volley, etc. Ce projet est incompatible avec la zone de protection de l'ISOS.

Le Conseil Communal n'a pas jugé utile de mentionner le classement ISOS de la zone du Glaney dans son message au Conseil Général. Ainsi, le Conseil Général n'a pas pu voter le crédit de financement du terrain de football en connaissance de cause.

Construction en zone de crue et non respect de la distance au ruisseau

La carte des dangers naturels montre clairement que les parcelles concernées sont dans une zone de crue. Il n'est pas souhaitable d'investir l'argent du contribuable dans une zone à risque alors que d'autres possibilités sont envisageables.

La demande de dérogation à la distance à la limite du cours d'eau est d'autant plus choquante qu'elle n'a aucune raison d'être. Toute la zone doit être réaménagée pour la construction du futur centre sportif. Il n'y a donc aucune raison objective d'accorder une dérogation !

Si par le passé de telles dérogations ont permis des constructions empiétant sur le ruisseau, on ne saurait tolérer de telles pratiques aujourd'hui. La commune, propriétaire des installations depuis 2000, se doit de montrer l'exemple.

Cette demande de dérogation n'est que la démonstration flagrante du manque de planification dans ce projet. Le Conseil Communal lance le réaménagement du terrain simultanément à l'étude du futur centre sportif !

Une zone naturelle digne d'intérêt

Il y a un intérêt public majeur à ce que le site du Glaney retrouve sa vocation naturelle et agricole. Renaturée, cette zone profiterait à la biodiversité locale fortement mise à mal ces dernières décennies.

Elle profiterait aussi aux Romontois en tant que zone de détente et soulignerait le caractère exceptionnel du site historique de Romont, favorisant les activités touristiques que la commune cherche justement à développer.

Vers un centre sportif d'envergure

Romont est le chef-lieu du district et le principal pôle de développement régional. Des projets de développement industriels et immobiliers sont planifiés ou en cours de réalisation. Le projet d'éco-cité industrielle dans la zone en Raboud se veut d'ailleurs particulièrement exemplaire sur ses aspects environnementaux.

Vu le développement démographique que Romont a connu ces dernières années et connaîtra vraisemblablement dans les années à venir, un centre sportif d'envergure régionale est souhaitable. Il devra toutefois lui aussi être exemplaire sur les aspects environnementaux.

A cet effet, une planification cohérente, une concertation avec les communes voisines et les clubs sportifs locaux sont indispensables. Ce n'est malheureusement pas le cas dans le projet actuel ficelé à la va-vite dans l'urgence.

Les Verts glânois ont également interpellé par courrier le Préfet de la Glâne, lui demandant de saisir la balle au bond et de proposer la création d'un centre sportif d'importance régionale à Romont.

Contacts :

Luc A. Bardet, conseiller général, 079 44 99 121, luc.bardet@verts-fr.ch

Benoît Losey, responsable régional, 079 216 92 20, benoit.losey@verts-fr.ch